

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

Assemblée de consultation pour les règlements 665-11 et 666-11, tenue le 3 mai 2011 à 19:45 heures, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, le maire, monsieur François Gamache et les conseillers : Monique Savard, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff et Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, madame, Carmen McDuff, était aussi présente.

Le conseiller, monsieur Dominic Gemme, était absent.

Le maire informe les gens des conséquences de l'adoption des règlements 665-11 et 666-11, et explique de façon générale que les gens ont le droit de déposer une demande à la municipalité afin que certaines dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter et explique les modalités d'exercice de ce droit.

Fin de la période de consultation vers 19:50 heures.

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 mai 2011, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

Le conseiller, monsieur Dominic Gemme, était absent.

154-05-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

155-05-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

156-05-11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AVRIL 2011.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance d'avril 2011, tel que rédigé.

157-05-11

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	1 120 603.44 \$
Salaires (périodes 7 et 8)	195 565.63 \$
	<u>1 316 169.07 \$</u>

Signé ce 3<sup>e</sup> jour de mai 2011.

\_\_\_\_\_  
Carmen McDuff, secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU:

- 1<sup>o</sup> d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2<sup>o</sup> d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

158-05-11

DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration, incendie, loisirs culturels et sportifs, techniques et urbanisme.

159-05-11

ACHAT DE MATÉRIAUX ÉGOUTS ET EAU POTABLE, PROJET ÉGOUT SANITAIRE, PHASE VII.

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture de matériaux en égouts et eau potable pour le projet égout sanitaire, phase VII ;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'octroyer le contrat à la compagnie St-Germain Egouts et Aqueducs inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 319 539.21\$ incluant les taxes.

160-05-11

OCTROYER LE CONTRAT DE PAVAGE ET BORDURES, DANS LE PROJET, ÉGOUT SANITAIRE PHASE VII.

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de pavage et bordures dans le projet égout sanitaire, phase VII ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'octroyer le contrat de travaux de pavage et bordures, dans le projet égout sanitaire, phase VII, à la compagnie Construction DJL inc. le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 1 652 797.41\$ taxes incluses.

161-05-11

MANDAT DE SIGNATURE, PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA TENUE D'UN DERBY DE DÉMOLITION AU PARC LE ROCHER.

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'Entraide bénévole de Saint-Amable concernant l'organisation d'un derby de démolition le 13 août prochain au Parc Le Rocher ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec cet organisme, tel que présenté par la directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et la directrice générale adjointe, madame Carmen McDuff, ou en son absence, madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie, à signer pour et au nom de la municipalité, ledit protocole d'entente.

162-05-11

SOUPER BÉNÉFICE POUR LE CENTRE MARIE 4 POCHE.

CONSIDÉRANT que des citoyens de Saint-Amable utilisent le service de répit pour enfants handicapés nommé Centre Marie 4 poches ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU d'acheter 8 billets pour le souper bénéfice du Centre Marie 4 poches, au coût de 20.\$ du billet.

163-05-11

SOIRÉE CASINO ORGANISÉE PAR LE CENTRE D'ENTRAIDE BÉNÉVOLE EN COLLABORATION AVEC LA MAISON DES JEUNES.

CONSIDÉRANT que le Centre d'Entraide Bénévole de Saint-Amable, en collaboration avec la Maison des Jeunes de Saint-Amable organisent une soirée casino le 28 mai prochain ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire est président d'honneur de cette soirée casino ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'acheter 3 billets au coût de 50.\$ chacun.

164-05-11

MANDAT DE SIGNATURE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et la directrice générale adjointe, madame Carmen McDuff ou en son absence, madame Josée Desmarais, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Amable une servitude permanente pour l'ensemble des terrains au Nord de Mésanges en faveur d'Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron.

165-05-11

URGENCE DE RECONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT CHAMPLAIN.

ATTENDU que les études de pré faisabilité quant à l'avenir du pont Champlain sont complétées et seront rendues publiques prochainement;

CONSIDÉRANT que l'état de dégradation du pont Champlain et les risques qui y sont associés sont tels que, de l'avis même des ingénieurs-conseils qui ont examiné son état, celui-ci doit être remplacé par une nouvelle structure;

CONSIDÉRANT que le pont Champlain est un axe majeur pour le transport des personnes et des marchandises du Grand Montréal et qu'il est essentiel à la compétitivité économique de la région par rapport aux grandes agglomérations de l'est de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que les délais de conception détaillée et de construction requis pour réaliser un projet majeur tel que la construction d'un nouveau pont sont importants;

CONSIDÉRANT le nombre important de véhicules qui empruntent ce pont à tous les jours;

CONSIDÉRANT que la sécurité des personnes empruntant quotidiennement ce pont doit être assurée;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain est une priorité pour les élus de la Table des Préfets et Élus de la Couronne Sud PUISQU'IL S'AVÈRE ÊTRE UNE NÉCESSITÉ DANS UN CONTEXTE DE MOBILITÉ DURABLE;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU

D'exiger des gouvernements de procéder à la construction d'un nouveau pont afin de remplacer le pont Champlain dont la vie utile est arrivée à échéance;

DE réclamer des gouvernements fédéral et provincial qu'ils mettent en place immédiatement, avec le monde municipal un bureau de chantier qui sera responsable de la conception et de la construction du nouveau pont;

QUE ce bureau de chantier ait, dans les plus brefs délais, la responsabilité de :

- Produire un échéancier de travail;
- Élaborer les plans et devis;
- Procéder aux appels d'offres;
- Compléter le financement;
- Procéder à la mise en place de mesures de mitigation;
- Et de construire le nouveau pont dans une logique de mobilité durable c'est-à-dire en ayant à l'esprit les plus hautes considérations économique, sociologique et environnementale;

DE réclamer des gouvernements fédéral et provincial de doter ce nouveau pont d'un système de transport léger sur rail, et ce, afin de confirmer cette perspective de mobilité durable;

DE réclamer au gouvernement du Québec d'actualiser les études de l'AMT et d'entreprendre les travaux afin d'assurer la construction du (SLR) dans l'axe de l'autoroute 10/centre-ville de Montréal parallèlement aux travaux de remplacement du pont Champlain;

Et que le tout soit annoncé rapidement avec un échéancier qui devra tenir compte de l'urgence de remplacer le pont Champlain.

166-05-11

PROGRAMME DE VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE ET DES VÉHICULES

ATTENDU l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Marguerite-D'Youville (Lajemmerais), en date du 27 août 2008;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences dudit schéma, les municipalités doivent s'assurer que les équipements incendie ainsi que les véhicules d'intervention répondent aux exigences, tel que prescrit dans les différentes normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent également établir un programme de vérification annuelle sur les différents équipements incendie;

CONSIDÉRANT que cette approche préventive, qui s'inscrit dans la réalisation des schémas de couverture de risques, constitue un élément essentiel pour l'obtention d'une attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique, qui mène à l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff ET RÉSOLU QUE le programme de vérification et entretien des équipements incendie et des véhicules, tel que proposé par la MRC de Marguerite-D'Youville, soit et est adopté et qu'il fasse partie intégrante de la présente comme s'il était tout au long reproduit.

167-05-11

APPUYER LE CPE LA PASSERELLE DANS SES DÉMARCHES POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUR NOTRE TERRITOIRE.

CONSIDÉRANT que le CPE La Passerelle de Saint-Amable, qui est en opération sur notre territoire depuis 10 ans déjà, désire implanter un nouveau CPE à Saint-Amable, soit 80 places pour cette deuxième installation et qu'il déposera une demande auprès du Ministère de la Famille et des Aînés, dès qu'une annonce de développement sera émise ;

CONSIDÉRANT que par cette demande le CPE répondra aux besoins toujours croissants des enfants de Saint-Amable en ajoutant, entre autres, une nouvelle pouponnière, ainsi que des services tels que : garde à temps partiel, intégration d'enfants à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que selon les statistiques de 2010, la municipalité de Saint-Amable est la ville la plus jeune du Québec et qu'elle est identifiée comme étant un secteur en déficit de places ;

CONSIDÉRANT que le CPE La Passerelle a une liste d'attente de plus de trois ans ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'appuyer le CPE la Passerelle dans ses démarches, auprès du Ministère de la Famille et des Aînés, pour l'implantation d'une nouvelle installation de 80 places sur notre territoire.

168-05-11

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION CONCERNANT L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET ÉGOUT SANITAIRE, PHASE VII.

CONSIDÉRANT que la Municipalité procédera sous peu à des demandes de soumissions concernant les services professionnels dans le projet égout sanitaire phase VII;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Municipalité doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de sélection doit être formé afin de procéder à l'analyse des soumissions et évaluer les offres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité doivent être désignés par résolution du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU :

DE nommer à titre de membres du Comité de sélection pour l'évaluation des soumissions pour les services professionnels dans le projet égout sanitaire phase VII:

- La directrice générale par intérim;
- La directrice à la trésorerie;
- Le directeur technique aux travaux publics;

DE nommer à titre de substituts :

- le directeur des travaux publics;
- le directeur du service d'urbanisme.

169-05-11

ACCORDER LE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PUISARDS ET ACCESSOIRES, PROJET ÉGOUT SANITAIRE, PHASE VII.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture de puisards et accessoires, dans le projet égout sanitaire, phase VII;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accorder le contrat pour la fourniture de puisards et accessoires, à la compagnie J.U. Houle Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 64 364.21.\$ incluant les taxes.

170-05-11

DÉMISSION ET ENGAGEMENT DE POMPIERS.

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Anne-Marie Morin Leblanc en tant que pompier à temps partiel en date du 13 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Danis Dufour en tant que pompier à temps partiel, pour cause de manque de disponibilité ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Martin Roussel, résident de Saint-Amable et ayant déjà sa formation de pompier et l'expérience comme pompier pour la ville de Montréal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter la démission de madame Anne-Marie Morin et de monsieur Danis Dufour et également l'engagement de monsieur Martin Roussel au poste de pompier à temps partiel.

171-05-11

DEMANDE DE PROLONGATION POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE.

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de la famille travaille depuis près de 21 mois à l'élaboration d'une politique familiale ;

CONSIDÉRANT que plusieurs facteurs ont causés du retard dans l'élaboration entre autre le changement de personnel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU de demander une extension de trois mois, soit jusqu'au 30 septembre 2011 au Ministère de la Famille et des Aînés.

172-05-11

ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE.

IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'engager les étudiants suivants pour la saison estivale 2011 :

**Bibliothèque municipale :** Caroline Despatie, Yalanne Poirier, Vanessa McDuff.

**Camp de jour :** Julien Lafrenière, Mélina Tejeda-Charlebois, Anabelle Dalpé, Karine Dubé-Rochon, Debbie Favreau, Valérie Patry, Roxane Sicard-Lajeunesse, Mélanie Thibault, Martine Lacoste, Marianne Lemay-Levasseur, Danika Shank, Sabrina Martin et Emeline McDuff.

**Piscine :** Gabrielle Desnoyers, Roxanne Gravel, Laurence Laberge, Gabriel Lemyre, Charlotte Lemyre et Simon Vermette.

**Travaux publics :** Imad Boutinzal, Jesse Bahl Lantin, Félix Boisvert, David Beaudry Labbé.

173-05-11

DEMANDE DE L'ÉCOLE FRANÇOIS WILLIAMS POUR OLYMPIADE.

CONSIDÉRANT la demande faite par l'école François Williams pour barrer une partie de la rue de Normandie, soit entre Dominique et de l'Église pour une journée d'olympiade le 19 mai prochain ou le 20 mai en cas de pluie;

CONSIDÉRANT que l'école demande également d'avoir accès aux terrains de balle et au terrain de soccer, ainsi que d'avoir les outils et le matériel nécessaires pour faire des lignes sur les terrains;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter les demandes faites par l'école François Williams pour tenir leurs activités d'olympiade le 19 mai ou le 20 mai en cas de pluie.

Le service des Loisirs, verra à fournir les barricades ainsi que les outils et le matériel nécessaires pour cette journée.

174-05-11

INSTALLATION DE STRUCTURE D'ACIER POUR MURS AMOVIBLES, PAVILLON MULTIFONCTIONNEL.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture et l'installation de structure d'acier pour recevoir les murs amovibles au pavillon multifonctionnel;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de structure d'acier au pavillon multifonctionnel à la compagnie Ital Forge Orn. Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 28 000.\$ taxes incluses.

175-05-11

VENTE DE TERRAIN, LOTS 1684 À 1687 SJ.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public pour la vente de terrains, soit les lots 1684 à 1697 SJ (terrains de l'ancien hôtel de ville), ayant façade sur la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter l'offre de la compagnie Habitations M. Williams inc., le plus haut soumissionnaire conforme, au prix total de 176 000.\$.

Un dépôt de garantie a été demandé et sera remis lors de la cession de terrains chez le notaire qui doit avoir lieu au plus tard le 1er septembre 2011.

176-05-11

ACCEPTER LE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE TERRE VÉGÉTALE ET DE GAZON.

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture et l'épandage de terre végétale ainsi que la fourniture et la pose de gazon, dans le dossier égout sanitaire phase VI (rue Dollard et Coursol) et égout sanitaire, phase VII;

CONSIDÉRANT que cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'octroyer le contrat, tel que détaillé plus haut à la compagnie 9209-2873 Québec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 99 969.19\$ taxes incluses.

177-05-11

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR UNE SESSION EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de rembourser les frais d'inscription de Samuel Gemme, directeur technique aux travaux publics, pour un certificat en gestion des ressources humaines, session hiver 2011, au coût de 594.87\$ taxes incluses. Les cours suivis sont : Introduction à la convention collective et Fondement en rémunération indirecte.

178-05-11

AUTORISATION À PARTICIPER À UNE FORMATION CONCERNANT LES RÉSEAUX DE PISTES CYCLABLES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'autoriser messieurs Samuel Gemme et Dominic Scully à participer à une formation relative aux réseaux de pistes cyclables, offerte par Vélo Québec à la ville de Sainte-Julie, au coût maximal de 150.\$ par personne.

Les frais d'inscription, de transport et de repas seront défrayés par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

179-05-11

NOMINATION DE MONSIEUR CÉDRIC RIVIÈRE AU COMITÉ DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Serge Bissonnette au comité de sécurité communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par Mario McDuff et RÉSOLU de nommer monsieur Cédric Rivière, comme représentant des citoyens au comité de sécurité communautaire de Saint-Amable.

180-05-11

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE AU PROGRAMME « À PIED À VÉLO, VILLE ACTIVE » DE VÉLO QUÉBEC.

ATTENDU que le programme « à pied, à vélo, ville active » de Vélo Québec propose aux municipalités une démarche pour contribuer à l'aménagement d'environnements favorables à la marche et au vélo;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans une démarche globale, à l'intérieur des grandes orientations de la municipalité.

ATTENDU que l'adhésion de la municipalité à ce programme lui permettra, notamment, de bénéficier d'une formation technique sur les aménagements piétonniers et cyclables à un tarif préférentiel et d'obtenir les bilans de ces réalisations en faveur des piétons et des cyclistes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Municipalité de Saint-Amable adhère au programme « À pied, à vélo, ville active » de Vélo Québec;

De désigner le directeur du Service de l'urbanisme à titre de répondant dans le cadre de ce programme.

181-05-11 ENTÉRINER LA RÉUNION NUMÉRO 403 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'entériner la réunion numéro 403, du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 19 avril 2011.

182-05-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 658-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDEN-  
TIELLE UNIFAMILIALE RU-25 À MÊME LA ZONE RÉSIDEN-  
TIELLE UNIFAMILIALE RU-24.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 658-11 intitulé : « Règlement numéro 658-11 amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'agrandir la zone résidentielle unifamiliale RU-25 à même la zone résidentielle unifamiliale RU-24 ».

Le règlement 658-11 décrète ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 658-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDEN-  
TIELLE UNIFAMILIALE RU-25 À MÊME LA ZONE RÉSIDEN-  
TIELLE UNIFAMILIALE RU-24**

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'agrandir la zone résidentielle unifamiliale RU-25 à même la zone résidentielle unifamiliale RU-24 afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur les lots 213-445 et 215-251;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 401-04-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 647-10 à titre d'annexe 1 est modifié en agrandissant la zone résidentielle RU-25 à même la zone résidentielle RU-24 tel qu'illustré au plan de l'annexe A du présent projet de règlement.

## **ARTICLE 2**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

183-05-11

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 663-11 RELATIF À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PERMETTANT LA CONSTITUTION DU CIT SOREL-VARENNES.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 663-11 intitulé : « Règlement ayant pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente intermunicipale permettant la constitution du conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes ».

Le règlement 663-11 décrète ce qui suit :

Règlement ayant pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente intermunicipale permettant la constitution du conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Amable a demandé au conseil intermunicipal de Transport de Sorel-Varennnes d'adhérer à la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel;

ATTENDU QUE cette demande a été acceptée par toutes les villes qui sont déjà membres de la Régie;

ATTENDU QUE, pour ce faire, il y a lieu de modifier l'entente permettant la constitution du conseil intermunicipal de Transport de Sorel-Varennnes;

ATTENDU QUE cette modification s'effectue par règlement;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné, en date du 5 avril 2011;

À CES CAUSES, le conseil de la Municipalité de Saint-Amable décrète ce qui suit:

1. Le conseil est autorisé à conclure une entente modifiant l'entente permettant la constitution de conseil intermunicipal de Transport de Sorel-Varennnes intervenue entre les villes de Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel, Tracy, Varennnes et les municipalités de Contrecoeur et Verchères.

Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Son Honneur le Maire ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que la directrice générale par intérim ou en son absence la directrice de la trésorerie, sont autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

184-05-11 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 664-11 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 664-11 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 654-10 fixant la rémunération des élus municipaux ».

185-05-11 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 665-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDEN- TIELLE MULTIFAMILIALE HAUTE DENSITÉ RMH-5, À MÊME LA ZONE COMMERCE HABITATION CH-7, ET AFIN DE HAUSSER À 16 LE NOMBRE DE LOGEMENTS COMPRIS DANS LA CLASSE D'USAGE RÉSIDEN- TIELLE MULTIFAMILIALE HAUTE DENSITÉ (RMH)

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de créer la zone résidentielle multifamiliale haute densité RMH-5, à même la zone commerce habitation CH-7;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de hausser à 16 le nombre de logements compris dans la classe d'usage résidentielle multifamiliale haute densité (RMH);

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin de corriger une erreur typographique, relative aux sigles utilisés au plan de zonage et aux grilles des normes et usages, pour identifier les zones résidentielles multifamiliales haute densité;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 402-10-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire du 5 avril 2011;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 3 mai 2011 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1);

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), le conseil doit adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard APPUYÉE par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement numéro 665-11, amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin de créer la zone résidentielle multifamiliale haute densité RMH-5, à même la zone commerce habitation CH-7, et afin de hausser à 16 le nombre de logements compris dans la classe d'usage résidentielle multifamiliale haute densité (RMH) soit adopté;

QUE copie de ce second projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

186-05-11

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 666-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN D'Y INCLURE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE CH-8 CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATIONS

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y inclure des dispositions particulières, applicables à la zone CH-8, concernant les projets intégrés d'habitations dans le but d'encadrer la construction d'habitations unifamiliales jumelées et multifamiliales en projets intégrés sur la rue Principale;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, aux minutes 402-14-11 et 403-16-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance ordinaire du 5 avril 2011;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 3 mai 2011 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1);

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), le conseil doit adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement numéro 666-11, amendant le règlement de zonage numéro 647-10, afin d'y inclure des dispositions particulières applicables à la zone CH-8, concernant les projets intégrés d'habitations, soit adopté;

QUE copie de ce second projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

187-05-11

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 668-11, SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement relatif à la prévention des incendies.

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement et renonce à sa lecture de son adoption.

188-05-11 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 660-11 ÉTABLISSANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

Monsieur le conseiller Pierre Vermette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement 660-11 établissant le service de sécurité incendie.

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement et renonce à sa lecture de son adoption.

189-05-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 938, RUE RANGER.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 938, rue Ranger;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 938, rue Ranger ayant pour objet de rendre conforme la marge avant projetée de la résidence, soit  $\pm 5,18$  mètres au lieu de 7,5 mètres, tel que requis au règlement de zonage 647-10, article 5.2

190-05-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 385, RUE DOLLARD.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite pour le 385, rue Dollard;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure faite pour le 385, rue Ranger ayant pour objet de rendre conforme la profondeur des parcelles 1 et 2, soit respectivement 25.91 mètres et 26.16 mètres plutôt que 30 mètres, ainsi que la superficie de la parcelle 2, soit 419.2 mètres carrés plutôt que 450 mètres carrés, tel que requis au règlement de lotissement 649-10.

191-05-11 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter les états financiers 2010 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tels que déposés.

192-05-11 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DU TRANSPORT ADAPTÉ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter les états financiers 2010 du Transport adapté de la MRC de Marguerite d'Youville, tels que déposés.

193-05-11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Yves Frey, 691, rue Auger : S'informe du dossier de travaux d'égout sanitaire sur la rue Auger.

- M. Sylvain Provencal, 435, rue Dalpé :

S'informe du dossier de la politique familiale.  
Discute de l'entretien des parcs, des  
activités sportives offertes, de la maison des  
Jeunes, de l'accessibilité au Parc Le Rocher  
et du conteneur à déchet dans le  
stationnement de l'hôtel de ville.

194-05-11

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:45 heures, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de mai 2011.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 17 mai 2011, à 20:00 heures, à la salle Albert McDuff, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

Le conseiller, monsieur Dominic Gemme, était absent.

195-05-11

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF.

Monsieur le conseiller Mario McDuff, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif, en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

196-05-11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 669-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT.

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19-1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, à la minute 404-22-11, recommande au conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 669-11 amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement ;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 30 mai 2011 à 18h45 à la salle Albert McDuff ;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite d'Youville.

197-05-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 664-11, AMENDANT LE RÈGLEMENT 654-10, FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 664-11 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 654-10 fixant la rémunération des élus municipaux ».

Le règlement décrète ce qui suit :

Règlement modifiant le règlement numéro 654-10 fixant la rémunération des élus municipaux.

CONSIDÉRANT que la rémunération des membres du conseil est régie par le règlement 654-10, adopté le 18 janvier 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 654-10 et d'y inclure une rémunération pour le maire suppléant.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 5 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU qu'un règlement portant le numéro 664-11, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement 654-10 est modifié comme suit :

Rémunération additionnelle pour fonctions particulières.

La rémunération additionnelle des membres des comités et des commissions du conseil ou des organismes mandataires (sauf l'office municipal d'habitation), ou supramunicipal et pour laquelle il a dûment été mandaté par résolution, donnent lieu à une rémunération de 83.\$ en 2011 et 85.\$ en 2012 pour une demi-journée (4 heures et moins) ou 168.\$ en 2011 et 173.\$ en 2012 pour une journée (plus de 4 heures). Pour le membre du comité qui agit à titre de président d'assemblée, la rémunération est de 168.\$ en 2011 et 173.\$ en 2012 que ce soit pour une demi-journée (4 heures et moins) ou une journée (plus de 4 heures).

#### Rémunération additionnelle – maire suppléant

Une rémunération mensuelle de 100.\$ est versée au maire suppléant dûment nommé par résolution de conseil et ce, dès sa nomination.

### ARTICLE 2

#### **Rétroactivité**

Le présent règlement a effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### ARTICLE 3

L'item b) de l'article article 6 du règlement 654-10 est modifié comme suit :

#### **Mentions**

- b) La rémunération additionnelle des membres des comités et des commissions du conseil ou des organismes mandataires, sauf l'office municipal d'habitation, ou supramunicipal et pour laquelle il a dûment été mandaté par résolution, donnent lieu à une rémunération de 83.\$ en 2011 et 85.\$ en 2012 pour une demi-journée (4 heures et moins) ou 168.\$ en 2011 et 173.\$ en 2012 pour une journée (plus de 4 heures). Pour le membre du comité qui agit à titre de président d'assemblée, la rémunération est de 168.\$ en 2011 et 173.\$ en 2012 que ce soit pour une demi-journée (4 heures et moins) ou une journée (plus de 4 heures).

Une rémunération mensuelle de 100.\$ est versée au maire suppléant dûment nommé par résolution de conseil et ce, dès sa nomination.

### ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

198-05-11

#### OCTROYER LE CONTRAT DE SURVEILLANCE DANS LE PROJET ÉGOUT SANITAIRE, PHASE VII.

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la surveillance du projet d'égout sanitaire, phase VII ;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et ouvertes, le 5 mai 2011 et évaluées, par le comité de sélection, formé de Josée Desmarais, Théo Ouellette et Carmen McDuff;

CONSIDÉRANT que selon la grille de pointage et l'ouverture de l'enveloppe de prix, BPR inc. a obtenu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Clairette Gemme McDuff, APPUYÉE par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accorder le contrat de surveillance des travaux, dans le projet égout sanitaire, phase VII, à BPR inc., au coût de 92 279.25.\$ incluant les taxes.

199-05-11

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:35 heures, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de mettre fin à la séance extraordinaire.

*Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

Assemblée de consultation pour le règlement 669-11, tenue le 30 mai 2011 à 18:30 heures, à la salle Albert McDuff du complexe municipal, 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et les conseillers : Dominic Gemme, Monique Savard et Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

Le maire, monsieur François Gamache ainsi que les conseillères, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras, étaient absents.

Le maire suppléant informe les gens des conséquences de l'adoption du règlement 669-11, et explique de façon générale que les gens ont le droit de déposer une demande à la municipalité afin que certaines dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter et explique les modalités d'exercice de ce droit.

Fin de la période de consultation vers 18:35 heures.

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 30 mai 2011, à 18:45 heures, à la salle Albert McDuff, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur Mario McDuff, maire suppléant, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

Le maire, monsieur François Gamache ainsi que les conseillères, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras, étaient absents.

200-05-11

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 669-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 647-10 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 647-10 de la Municipalité de Saint-Amable est entré en vigueur le 11 février 2011 ;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), la Municipalité de Saint-Amable peut à tout moment modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité juge opportun d'amender le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application celui-ci ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, à la minute 404-22-11, recommande au Conseil municipal l'adoption de ce projet de règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cet effet;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet lors de la séance extraordinaire du 17 mai 2011;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été soumis à une consultation publique le 30 mai 2011 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) ;

ATTENDU que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1), le Conseil doit adopter un second projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement numéro 669-11, amendement le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement, soit adopté;

QUE copie de ce second projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

201-05-11

MANDAT À SAMUEL GEMME, AIDE FINANCIÈRE AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de mandater monsieur Samuel Gemme à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de demande d'aide financière dans le projet d'amélioration du réseau routier.

202-05-11

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 19:00 heures, IL EST RÉSOLU de mettre fin à la séance extraordinaire.

*Je, Mario McDuff, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*